



Référentiel
Engagement Qualité LAPINS ÉLEVÉS À LA FERME DU BOIS DE BOULLE
Version 01 – 26/09/2013



Ns de le prendre

Référentiel Engagement Qualité
LAPINS ÉLEVÉS À LA FERME DU BOIS DE BOULLE GARANTIE

Caractéristiques Communicantes :

- 1 : Né, Elevé et Transformé sur l'exploitation**
- 2 : 65 % de l'alimentation est produite sur l'exploitation**
- 3 : Elevage sans antibiotique préventif***
- 4 : Durée d'élevage de 90 jours**
- 5 : Lapins nourris sans OGM (<0,9%)**

- : Sur les lapins d'engraissement



**Opérateur et entrepreneur de la
démarche**

GAEC DU BOIS DE BOULLE

20 Allée du Bois de Boule

44 420 LA TURBALLE

Tel : 02 40 23 34 99

Fax : 02 40 23 47 88

fermeduboisdeboulle@wanadoo.fr

Certipaq

**Organisme de Contrôle Indépendant
par la marque Visalim**

11, VILLA THORETON

75015 PARIS

Tél. : 01.45.30.92.92

E-mail :

certipaq@certipaq.com

Fax : 01.45.30.93.00

Site : www.certipaq.com

SOMMAIRE

0 : Préambule

1 : Contexte et objectifs

2 : Présentation générale de la démarche

3 : Principales définitions

4 : Définition des produits à contrôler

4.1 : Généralités

4.2 : Caractéristiques communicantes

5 : Caractéristiques explicites

6 : Description des points de maîtrise

7 : Etiquetage

8 : Points à maîtriser

8.1 : Dispositions en élevage

8.2 : Dispositions à l'abattage

8.3 : Disposition en découpe et transformation

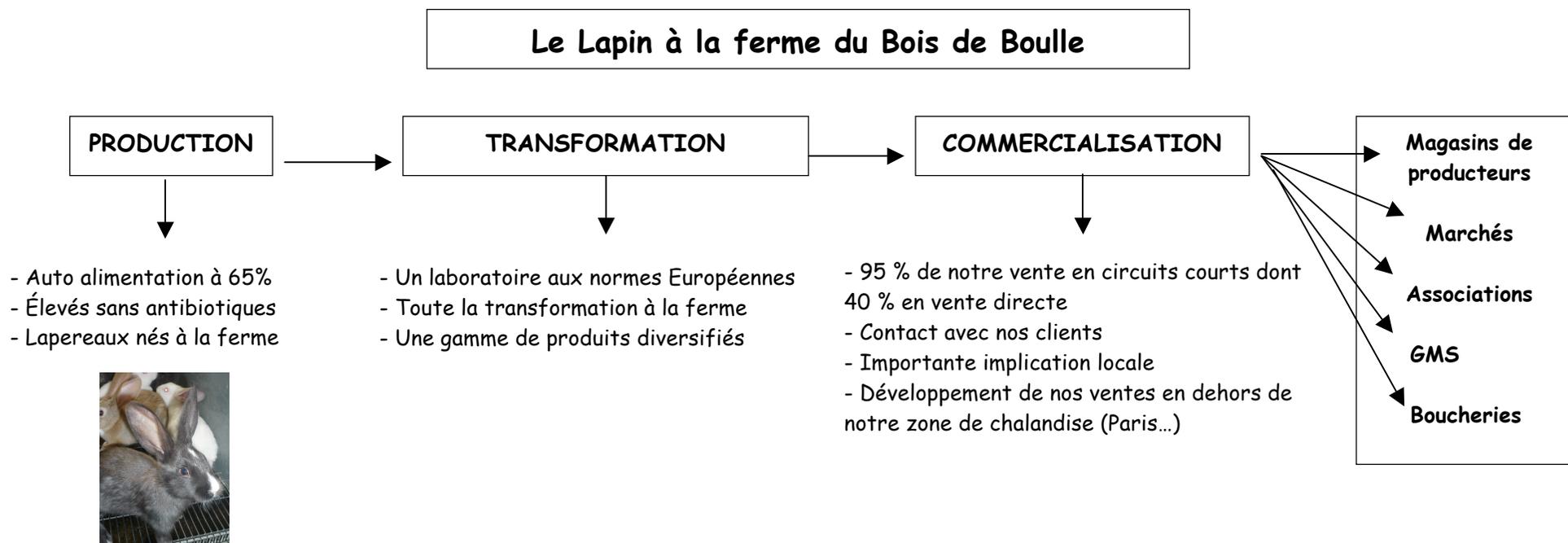
8.4 : Disposition pour l'étiquetage et la commercialisation

O. PREAMBULE

Produire, transformer et vendre, à la ferme du Bois de Boule, c'est une tradition. La volonté d'aller vers l'autonomie alimentaire va dans le sens de sécuriser notre démarche de production et d'offrir à notre clientèle une gamme de produits de qualité.

Nous élevons du lapin depuis 1979, sur l'exploitation, nous élevons également des poules pondeuses ainsi que des vaches allaitantes Limousines en Agriculture Biologique. L'élevage de lapin reste l'atelier le plus important de notre production.

Le schéma ci-après décrit le champ d'intervention de la Ferme du Bois Boule



1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

La conception et l'ambition de ce référentiel reposent sur le besoin de formaliser et d'expliquer clairement aux acteurs de nos réseaux, notre manière de produire. L'objectif étant d'informer un maximum et de s'assurer que tout le monde soit sur la même longueur d'onde.

Le présent référentiel veut définir les principes et les règles de notre production jusqu'à sa commercialisation. Il permettra de décrire un fonctionnement et d'assurer aux clients que les objectifs que nous nous sommes fixés sont atteints et vérifiés.

La Ferme du Bois de Boule s'engage dans cette démarche afin de rassurer les acteurs de nos réseaux de vente / commercialisation au travers d'un référentiel identifiant une performance, un niveau de qualité de notre production et des produits qui en découlent.

Enfin, la Ferme du Bois de Boule s'implique depuis de nombreuses années dans des démarches de reconnaissance officielle sous Signe Officiel de Qualité tel que l'Agriculture Biologique pour nos productions végétales et de poules pondeuses.

Le présent référentiel s'applique sans préjudice des différentes dispositions de la réglementation générale, nationale et communautaire régissant le mode de production de Lapins, des aliments pour animaux d'élevage et des produits abattus et transformés sur la ferme, en ce qui concerne l'hygiène, la composition, la préparation, la commercialisation, l'étiquetage et le contrôle des produits visés par le paragraphe « champ d'application » du présent cahier des charges.

Ce Référentiel est pour nous producteurs, un gage de qualité et une garantie pour nos clients. Il nous permet d'accéder plus facilement à certain réseaux de vente étant donné un contrôle permanent et sécurisé de notre qualité.

Ces garanties sont apportées par des contrôles externes réalisés par un Organisme Tierce Partie Indépendant.

2. PRESENTATION GENERALE DE LA DEMARCHE

La Ferme du Bois de Boule s'engage à garantir auprès de ses clients une maîtrise de la qualité de ses produits, particulièrement, les caractéristiques suivantes :

- 1 : Né, Elevé et Transformé sur l'exploitation**
- 2 : 65 % de l'alimentation est produite sur l'exploitation**
- 3 : Elevé sans antibiotique***
- 4 : Durée d'élevage de 90 jours**
- 5 : Lapins nourris sans OGM (<0,9%)**

- : Dans l'eau, l'alimentation ou par injection sur les Lapins d'Engraissement

La Ferme du Bois de Boule souhaite une reconnaissance de ses performances par un organisme de contrôle tiers partie de sa démarche garantissant transparence, indépendance et compétence des opérations de contrôle. L'évaluation est assurée par l'organisme de contrôle indépendant CERTIPAQ, sous sa marque de contrôle Tierce Partie Visalim.

Le champ du contrôle tiers de la démarche couvre l'ensemble des étapes de l'élevage de lapins, jusqu'à la commercialisation des produits nus ou transformés.

Chaque caractéristique communicante est associée à des points de maîtrise, des exigences et des documents preuves qui sont définis et détaillés dans le présent référentiel.

3. PRINCIPALES DEFINITIONS

Aliments des animaux d'élevage : les produits d'origine végétale, à l'état naturel, frais ou conservés et les dérivés de leur transformation industrielle ainsi que les substances organiques ou inorganiques, simples ou en mélange, comprenant ou non des additifs à but nutritionnel autorisés destinés à l'alimentation animale par voie orale

Audit : examen méthodique et indépendant en vue de déterminer si les activités et les résultats relatifs à la qualité satisfont aux dispositions préétablies et si ces dispositions sont mises en œuvre de façon effective et sont aptes à atteindre les objectifs

Caractéristique explicite : caractéristique spécifique au produit qualité garantie. La conjugaison de l'ensemble des caractéristiques explicites permet au produit d'atteindre un niveau de qualité supérieure

Caractéristique communicante : caractéristique communiquée au consommateur sur l'étiquette

CCC: Caractéristique Communicante Contrôlée

Commercialisation : La détention ou l'exposition en vue de la vente, la mise en vente, la vente, la livraison ou tout autre mode de mise dans le commerce

Conformité : satisfaction aux exigences spécifiées

Contrôle : activité telle que mesurer, examiner, essayer ou passer au calibre une ou plusieurs caractéristiques d'une entité, et comparer les résultats aux exigences spécifiées en vue de déterminer si la conformité est obtenue pour chaque caractéristique

Enregistrement : document qui fournit la preuve tangible des activités effectuées ou des résultats obtenus

Evaluation : intervention d'un organisme de contrôle tiers indépendant, impartial, compétent et efficace ayant pour but de s'assurer de la conformité de la totalité des points de maîtrise définis dans le présent cahier des charges

Ingrédient : toute substance, y compris les additifs, utilisée dans la fabrication d'une denrée alimentaire et qui est encore présente dans le produit fini, éventuellement sous forme modifiée

Production : Les opérations effectuées dans l'exploitation agricole, l'atelier d'abattage et de transformation

SIQO : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine

Triticale : c'est une [plante](#) annuelle de la famille des [Poacées](#) ([graminées](#)). C'est un [hybride](#) artificiel ([amphiploïde](#)) entre le [blé](#) et le [seigle](#) dont la culture s'est développée depuis les années 1960. Il est cultivé surtout comme [céréale fourragère](#). Le triticale est une céréale

DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations

Démarche HACCP : le mot "HACCP" est une abréviation en anglais de *Hazard Analysis Critical Control Point* se traduisant en français par "Analyse des dangers - Points critiques pour leur maîtrise"

Ce système est né aux USA vers la fin des années soixante et il a été mis au point pour la fabrication des aliments destinés à nourrir les astronautes.

Myxomatose : maladie virale très souvent mortelle atteignant les [lagomorphes](#), en particulier les [lapins européens](#) (y compris introduits sur d'autres continents) qui n'y sont pas naturellement immunisés, mais très rarement le [lièvre](#)¹. Selon l'[Organisation mondiale de la santé animale](#), la maladie n'a pas été signalée en Asie, en Afrique australe ni en Nouvelle-Zélande².

VHD : La maladie hémorragique virale du lapin (groupe des [Calicivirus](#), en anglais *viral haemorrhagic disease* (VHD) est une [maladie](#) hautement [contagieuse](#) des [lapins](#), découverte pour la première fois en [Chine](#) en [1984](#). Elle touche la [Corée](#) en 1985 puis arrive en [Europe](#) en 1986 avec 2 foyers en [Italie](#) et en Europe de l'est. Par la suite, elle se dissémine sur une grande partie du continent et entraîne de grosses pertes chez les [lapins domestiques](#) comme chez les sauvages. Des cas ont été signalés en [Afrique](#) puis l'[Australie](#) (1995) et la [Nouvelle-Zélande](#) (1997) sont touchées par le [virus](#).

4. DEFINITION DES PRODUITS À CONTROLER

4.1. Généralités

L'exploitation élève des lapins de race Hyla. La reproduction est uniquement naturelle. Le cheptel se compose de 100 lapines et 40 mâles. L'élevage est scindé en deux parties :

- trois maternités où naissent les lapereaux,
- Un bâtiment d'engraissement où vont les lapins après le sevrage à six semaines.

Sur l'exploitation nous produisons de l'herbe (mélange de graminées et de légumineuses) ainsi que des céréales en Agriculture Biologique (mélange céréalier : avoine, pois, feverolle et du triticale qui est un hybride de blé et seigle appelé *triticum* et *secale* en latin).

Nous complétons la ration des lapins par un aliment du commerce non bio mais garantie sans OGM.

Le lapin naît à la ferme, il est engraisé, tué, transformé puis commercialisé par le personnel de l'exploitation. Nous gérons l'ensemble de la chaîne alimentaire. Nous sommes producteurs, transformateurs et vendeurs.

4.2. Caractéristiques communicantes :

- 1 : Né, Elevé et Transformé sur l'exploitation**
- 2 : 65 % de l'alimentation est produite sur l'exploitation**
- 3 : Elevé sans antibiotique***
- 4 : Durée d'élevage de 90 jours**
- 5 : Lapins nourris sans OGM (<0,9%)**

- : Dans l'eau, l'alimentation ou par injection sur les Lapins d'engraissement

5. CARACTERISTIQUES EXPLICITES

Les tableaux ci-dessous listent pour chaque caractéristique communicante les caractéristiques explicites associées. Pour chaque étape de la production, les caractéristiques explicites et la plus-value de ces dernières associées à chaque caractéristique communicante sont décrites.

Étapes	Caractéristiques Explicites	Influence des caractéristiques explicites
Élevage	Saillie naturelle	
	Allongement de l'intervalle entre deux portées	Permettre à la lapine de mieux récupérer après la mise bas, respect de l'animal et allongement de la durée de reproduction
	Naissance en bâtiment/maternité en case individuelle, nid pour les petits	Confort de l'animal
	Durée d'allaitement de 6 semaines	Temps d'allaitement allongé pour renforcer les défenses du lapereau
	Engraissement en bâtiment sur parquet de 3m ² (une partie de l'engraissement réalisée en extérieur entre le printemps et l'automne) 50 à 60 jours d'engraissement soit 90 jours d'élevage minimum	Plus d'espace par animal Croissance plus lente

Alimentation	Herbe produite en AB sur l'exploitation (60% de la ration)	Mélange multi espèces : graminées : dactyle, fétuque, ray-grass anglais légumineuses : luzerne, trèfle blanc, lotier Mélange pour une ration plus équilibrée
	Mélange céréalier (peut varier pendant l'année suivant les besoins) Triticale (Hybride de blé et seigle) produit sur l'exploitation (5% de la ration)	Apporte l'énergie dans la ration
	Compléments alimentaires : tourteaux de soja et tournesol minéraux/vitamines/oligoéléments Pas d'antibiotiques incorporés dans l'aliment	Apports complémentaires en protéines diversifiées Apports à faible dose mais nécessaire pour l'équilibre de la ration
	Assemblage des différentes matières premières, Herbe / Triticale / Compléments alimentaires, effectué sur l'exploitation dans une fabrique d'aliments.	Maîtrise de l'aliment donné aux lapins. Autonome en alimentation à 65%

Étapes	Caractéristiques Explicites	Influence des caractéristiques explicites
Abattage	Respect de la marche en avant	Permet une meilleure traçabilité et impacte positivement l'hygiène du produit
	Étourdissement avant saignée	Respect de l'animal
	Ressuyage des carcasses pendant 24h en chambre froide ventilées	Temps de ressuyage qui permet à la viande de s'affermir
Transformation	Élaboration des produits dans une salle de découpe à température contrôlée 10°C	Respect des normes sanitaires, démarche HACCP
	Élaboration d'une gamme complète de produits à base de lapin	L'objectif étant de répondre aux attentes des consommateurs
	Utilisation de sel de Guérande dans nos fabrications	Pour être en conformité avec notre démarche de qualité et le choix du local



Référentiel
Engagement Qualité LAPINS ÉLEVÉS À LA FERME DU BOIS DE BOULLE
Version 01 – 26/09/2013



Commercialisation	Favoriser les filières courtes	Permet de travailler avec les acteurs locaux
	Diversifier les circuits de vente	Ne pas être dépendant d'un seul et même client, sécuriser le système de commercialisation

6. DESCRIPTION DES POINTS DE MAITRISE

ÉLEVAGE ET ALIMENTATION

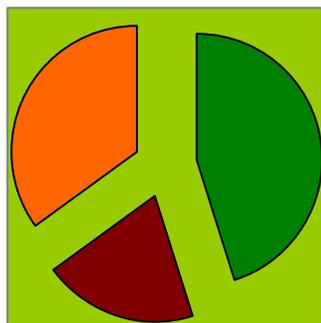
Les reproductrices sont présentes sur la ferme, après une gestation de 30 jours les lapereaux naissent en maternité, suivent alors 42 jours aux côtés de la mère (30 jours d'allaitement), puis déplacement des lapereaux en bâtiment d'engraissement pour 50 à 60 jours.

Bilan : 90 à 100 jours avant abattage.

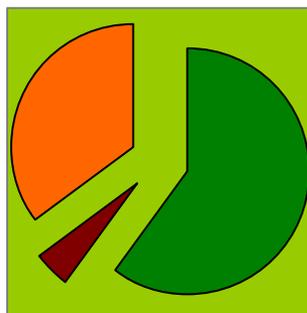
Une croissance relativement lente qui permet d'avoir une viande ferme et savoureuse.

L'alimentation des lapins

Animaux reproducteurs



Lapereaux



Les lapines sont en cage individuelle avec un nid pour les petits. L'engraissement a lieu dans des cages collectives de 3m².

Il n'y a pas de supplémentation en antibiotique pour l'engraissement. En revanche on réalise des traitements ponctuels (sur prescription vétérinaire) sur les reproducteurs en fonction des pathologies rencontrées. Les animaux traités peuvent être par la suite introduits dans le circuit de transformation en respectant le double des délais légaux d'attente fixés, au minimum.

La vaccination anti-myxomatose et VHD (maladie hémorragique virale) est systématique sur les reproducteurs. En ce qui concerne les lapereaux, nous effectuons une vaccination anti-myxomatose

La base de l'alimentation est constituée d'herbe produite en Agriculture Biologique sur l'exploitation et séchée en séchoir solaire sur la ferme. Elle représente 60% de la ration.

L'herbe n'étant pas un aliment suffisamment complet on ajoute à celui-ci un mélange céréalier produit en Agriculture Biologique sur l'exploitation qui permet une supplémentation énergétique.

ABATTAGE :

Lors de l'abattage les lapins sont soumis à l'électronarcose (choc électrique qui provoque l'étourdissement de l'animal) préalable à la saignée.

Suite à la saignée, on procède à l'enlèvement de la peau puis des viscères. Ensuite les carcasses sont accrochées à des chariots d'abattage et ensuite placés en chambre froide de ressuyage pour 24h.

TRANSFORMATION :

Après ressuyage, les carcasses sont retravaillées dans l'atelier de transformation.

Voici un tableau présentant les étapes d'élaboration de notre gamme de produits à base de lapin et pour lesquels le référentiel s'applique:

<u>Processus</u>	<u>Produits</u>	<u>Conditionnement</u>
Coupe des pattes arrière	Lapins entiers	Caisse (vrac)
Découpe	Cuisses, râbles, épaules, foies	Sous vide, en vrac, en barquette
Produits transformés frais	Saucisses, saucisses épicées, paupiettes, rôtis, pâtés frais, lapinoises, sauté de lapin	Sous vide, en vrac, barquette et terrine (pour les pâtés)



Référentiel
Engagement Qualité LAPINS ÉLEVÉS À LA FERME DU BOIS DE BOULLE
Version 01 – 26/09/2013



Produits transformés

Pâtés, rillettes, plats cuisinés

Conserve

COMMERCIALISATION :

Nous commercialisons nos lapins essentiellement en circuits courts (cette liste n'est pas exhaustive et est donc amenée à évoluer régulièrement).

Vente directe : marchés locaux (Guérande- La Turballe), marchés de terroir (Kerhinet, Kercabellec, Ranrouët), marchés occasionnels (Samedis Fermiers, Pari Fermier - Bergerie Nationale de Rambouillet- Espace Champerret - Parc Floral de Vincennes).

Magasins de producteurs : Brin d'Herbe (Rennes), Les Vergers du Littoral, La Ferme du Limeur, Les Vergers de Belle Cour, La Socali, La Ferme Fruitière de la Hautière,

Les Associations : Panier Presqu'île, La Boutique du Terroir, Au Fil des Saisons

Les Producteurs/Revendeurs

Le Réseaux de magasins Bio : Esprit Bio à Pornichet

Les Bouchers : réseau Best Boucherie

Les GMS : Leclerc à Guérande et Orvault, Intermarché Le Pouliguen, Super U à La Turballe et Savenay, Cocci Market à Quimiac

Les Restaurants : Le Neptune au Croisic, Le Castel Marie Louise à La Baule,

7. ETIQUETAGE

L'étiquetage et la publicité des produits faisant référence au présent référentiel doivent être conformes à la réglementation générale et au Code de la Consommation en matière de publicité.

- Dénomination de vente, mentions associées à la dénomination de vente autorisées : Lapin de La Ferme du Bois de Boule
- Contrôlé par *Visalim* - 11, Villa Thoreton - 75015 PARIS
- Marque collective de contrôle, sous la forme du logotype *Visalim* à proximité des coordonnées de l'organisme de contrôle indépendant
- Service consommateur : indication des coordonnées de la Ferme du Bois de Boule
- Marque commerciale : « La Ferme du Bois de Boule »

- Caractéristiques communicantes :
 - 1 : Né, Elevé et Transformé sur l'exploitation**
 - 2 : 65 % de l'alimentation est produite sur l'exploitation**
 - 3 : Elevé sans antibiotique***
 - 4 : Durée d'élevage de 90 jours**
 - 5 : Lapins nourris sans OGM (<0,9%)**

- : Dans l'eau, l'alimentation ou par injection sur les Lapins d'engraissement

- La liste des ingrédients
- Quantité nette ou masse nette
- La DLC
- L'indication du lot de produit fini

8. POINTS A MAITRISER

8.1 – Disposition en élevage

Etape	Code	CCC	Point à maîtriser	Valeur cible	Fréquence minimum	Méthode de Contrôle	Documents associés
TRACABILITE	PM 1	CCC1	Traçabilité à toutes les étapes d'élevage	-Maternité : Date de Naissances, Nombre de Naissance et Mortalité comptabilisée -Engraissement : Nombre de lapins en place, Date d'arrivée, Age, Mortalité - Alimentation : Ration Distribuée (Type d'aliment et Proportion) - Prophylaxie / Soin vétérinaire : Toute intervention réalisée est indiquée sur la Fiche d'élevage	En continu	Documentaire et Visuel	-Fiche d'élevage



MATERNITE	PM 2	CCC1	Nés, Elevés sur l'exploitation	100% des Lapins engraisés sont nés sur l'exploitation	En continu	Documentaire et Visuel	
	PM3	CCC1	Saillie naturelle	100% des naissances sont issues de Saillie Naturelle	En continu	Documentaire et Visuel	-Fiche d'élevage -Cohérence entre Nombre de Reproducteurs et Nombre de Naissance
	PM4	CCC1	Condition de Logement	Naissance en bâtiment/maternité en case individuelle, nid pour les petits	En continu	Visuel	-Fiche d'élevage
	PM5	CCC1	Sevrage à 6 semaines	Les Lapereaux devront être transférés en Bâtiment D'Engraissement à minimum 6 semaines (soit 42 Jours) d'âge	En continu	Documentaire	-Fiche d'élevage
	PM6	CCC5	Alimentation sans OGM	Matières Premières composées de moins de 0,9% d'OGM			-Certificat Bio valide -Attestation non OGM du Fournisseur
	ENGRAISSEMENT	PM7	CCC1	Condition de Logement	Engraissement en bâtiment sur parquet de 3m ²	En continu	Visuel
PM8		CCC2	Autonomie alimentaire de l'élevage	65% de la ration provient de l'exploitation	En continu	Documentaire	-Plan d'alimentation -Fiche d'élevage -Factures d'achats aliments
PM9		CCC2	Ration Adaptée	Minimum 45% d'herbe et 20% céréales pour les reproducteurs Entre 50 et 60% d'herbe et 5 à 15% de céréales pour les lapereaux Maximum 35 % de Compléments alimentaires : tourteaux de soja et	En Moyenne Lissée sur l'Année	Documentaire et Visuel	-Fiche de fabrication de l'aliment -Facture d'achat d'aliment -Fiche Technique de l'aliment acheté



			tournesol et minéraux/vitamines/oligoéléments			
PM10	CCC3	Sans antibiotique	<p>Absence d'antibiotique dans l'aliment, dans l'eau de boisson ou par injection pour l'engraissement des lapins.</p> <p>Les Lapines de Réforme ayant reçu un traitement antibiotique en Maternité, sont éligibles à condition de respecter un Délai d'attente doublé avant leur abattage.</p>	En continu	Documentaire et Visuel	<p>-Fiche de Fabrication d'Aliment</p> <p>-Fiche d'élevage</p> <p>-Attestation d'absence d'antibiotique du Fabricant d'Aliment</p> <p>-Ordonnance</p>
PM11	CCC4	Durée d'élevage de 90 jours	Les lapins partent à l'abattage à minimum 90 jours d'élevage	En continu	Documentaire	-Fiche d'élevage
PM12	CCC5	Alimentation sans OGM	Matières Premières composées de moins de 0,9% d'OGM	En continu	Documentaire	<p>-Certificat Bio valide</p> <p>-Attestation non OGM du Fournisseur</p>

8.2 – Disposition à l'abattage

Etape	Code	CCC	Point à maîtriser	Valeur cible	Fréquence minimum	Méthode de Contrôle	Documents associés
ABATTAGE	PM 13	CCC1	Traçabilité à l'abattage	L'ensemble des Lapins abattus proviennent de l'exploitation	En continu	Documentaire	-Fiche de réception -Fiche d'abattage

8.3 – Disposition en Découpe et Transformation

Etape	Code	CCC	Point à maîtriser	Valeur cible	Fréquence minimum	Méthode de Contrôle	Documents Associés
DECOUPE/TRANSFORMATION	PM14	CCC1	Traçabilité en Atelier de Découpe, Transformation et de Conditionnement	Les Découpes et les Transformations de Produits sont réalisés à partir de Lapins Abattus sur l'Exploitation	En continu	Documentaire	-Comptabilité Matière -Fiche de Transformation et Conditionnement



8.4 – Disposition pour l'Etiquetage et la Commercialisation

Etape	Code	CCC	Point à maîtriser	Valeur cible	Fréquence minimum	Méthode de Contrôle	Documents associés
ETIQUETAGE / COMMERCIALISATION	PM 15	CCC1	Traçabilité	Tout produit vendu avec référence au présent référentiel doit être issu de l'exploitation (De l'élevage au Conditionnement)	En continu	Documentaire	-Comptabilité Matière -Factures Clients -Registre de Vente
	PM 16	/	Etiquetage	Les Etiquettes ou Publicités utilisées sont conformes au présent référentiel	En continu	Documentaire et Visuel	-Contrôle Visuel : Produits Conditionnés et Stock d'Etiquettes
	PM 17	/	Réclamations Clients	Les réclamations sont traitées au cas par cas	En continu	Documentaire	-Registre de Réclamation Client